

## Qui est concerné ?

### Ce guide est destiné aux :

- **Jeunes diplômés** souhaitant s'installer en libéral
- **Salariés** passant à l'exercice libéral
- **Professionnels reprenant une activité** après une interruption

## Les étapes clés de l'installation

### 1 - Où s'installer ?

- Étude de marché pour choisir la meilleure localisation
- Vérification des zones sous-dotées et des aides disponibles

### 2 - Les démarches administratives

- **Inscription à l'Ordre** (obligatoire pour commencer l'exercice)
- **Enregistrement auprès de l'URSSAF et de la CARPIMKO**
- **Création d'un compte professionnel** sur le site des impôts
- **Ouverture d'un compte bancaire dédié** à l'activité
- **Souscription d'un contrat RCP** (Responsabilité Civile Professionnelle)

## Focus : Démarches INPI ANGAK s'occupe de tout !

Depuis le 1er janvier 2023, toutes les formalités liées à la vie de votre entreprise individuelle doivent être effectuées sur **le Guichet Unique de l'INPI** (création, modification, cessation d'activité).

### L'ANGAK peut prendre en charge ces démarches pour vous !

- Création de votre compte INPI
- Immatriculation de votre activité
- Déclarations obligatoires
- Assistance pour la signature électronique des documents

### Gagnez du temps et évitez les erreurs administratives

Contactez-nous pour plus d'informations :  
[juridique@angak.com](mailto:juridique@angak.com)

## Le choix du mode d'exercice

- **Remplacement** : Statut d'indépendant avec contrat spécifique
- **Collaboration libérale** : travail au sein d'un cabinet avec partage des ressources
- **Association** : achat de patientèle et partage des frais avec des confrères

## Gestion et fiscalité

- **Régime fiscal** : Micro BNC ou déclaration contrôlée ?
- **Comptabilité** : importance d'une bonne gestion des finances.
- **Aides financières** : exonérations et dispositifs d'accompagnement.

## Le cabinet et les obligations légales

- Choix du local et **signature du bail professionnel**
- Respect des **normes d'accessibilité et de sécurité**
- Affichage obligatoire des **tarifs et honoraires**

## Pourquoi adhérer à l'ANGAK ?

- Un **accompagnement personnalisé** pour simplifier toutes vos démarches
- Des **guides pratiques et des formations gratuites**
- Un **logiciel comptable dédié aux professionnels de santé (ANGAK COMPTA)**
- Des **partenariats exclusifs** (assurances, services pro, avantages CE)
- **Prise en charge des démarches INPI pour vous faire gagner du temps**
- La prévention et la sécurité fiscale grâce à **l'Examen de Conformité Fiscale (ECF)** mission confiée par l'administration fiscale.

Recevez **le guide complet** et bénéficiez d'un accompagnement sur-mesure en adhérant à l'ANGAK !